

## tarifs d'entrée du MND au 1<sup>er</sup> janvier 2023

### 1. Entrée au musée

Tarif plein : 4 €

Tarif réduit (sur présentation de justificatifs) : 2 €

- étudiants jusqu'à 25 ans
- enseignants
- personnes âgées de plus de 65 ans
- titulaires de carte famille nombreuse
- groupes à partir de 10 personnes (payantes)
- accompagnateur d'un titulaire mineur de la « Carte Jeune » Bordeaux Métropole
- adhérent à l'ATSCAF

Gratuité (sur présentation de justificatifs) :

- jeunes de moins de 18 ans
- accompagnateurs de groupes (5 maximum pour le jeune public, 2 maximum pour les adultes)
- personnes handicapées ainsi qu'un accompagnateur
- City PASS (Office du tourisme de Bordeaux)
- demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA
- fonctionnaires des Douanes (en activité et retraités, français ou étrangers)
- détenteurs de cartes professionnelles (ICOM, presse, guides touristiques)
- titulaire de la « Carte Culture », carte « Bordeaux Découverte »
- membres de l'A.H.A.D.

### 2. Visites guidées

- location d'audioguides : 2 €
- visite guidée du parcours permanent par un médiateur : 50 € par groupe (10 à 25 personnes) en sus d'un droit d'entrée individuel à tarif réduit
- droit de parole pour un guide extérieur : 20 € en sus du droit d'entrée
- ateliers pédagogiques (scolaires) : 40 € par classe
- activités ludiques (hors temps scolaires et individuels) : 20 € par groupe (10 à 25 enfants)
- ateliers des vacances : forfait 5 € par enfant, 1 accompagnateur gratuit

Réservation obligatoire au moins 15 jours à l'avance pour les activités avec un médiateur hors ateliers des vacances.

Les annulations hors délais (à moins de 15 jours) sont facturées selon le prix indiqué sur le devis validé lors de la réservation.

### 3. Privatisation du musée

Les demandes de privatisations peuvent se faire par mail ou téléphone.

Suivant la nature de la demande, un forfait adapté est proposé.

Il tient compte de la durée de la manifestation et des prestations souhaitées (cocktail dînatoire, dîner assis, conférence...). Il inclut également la mise à disposition du personnel présent au cours de la manifestation (agents assurant la surveillance et la sécurité des lieux, des biens et des personnes) ainsi que des frais de logistique (organisation de l'événement, protection des lieux).

Toute demande de privatisation est soumise à l'approbation du directeur du Musée national des douanes.